



REGLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2025
CENT CINQUIEME SEANCE**



RESOLUTION 3.3 – Dispositions budgétaires applicables avant le vote du budget primitif 2026 de l'EPIC TISSEO Voyageurs

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Décembre à dix heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de l'EPIC TISSEO Voyageurs, sur convocations en date du 02 Décembre 2025.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Jean-Jacques BOLZAN
- M. François CHOLLET
- M. Francis GRASS
- M. Serge JOP

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Sacha BRIAND, excusé, donne pouvoir à M. François CHOLLET
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- Mme Nina OCHOA, excusée, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé, donne pouvoir à M. François CHOLLET
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, excusée, donne pour à M. Gérard ANDRE

31 UOBA
25.01.81
15 7884



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC, excusé

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD, excusé

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI, excusé

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS
- M. Cyril BISIAUX

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Marine GARNIER	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTIC (absent)
M. Antoine BOUVET	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités (absent)
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités
Sandrine AZEMA	Assistante d'études politique tarifaire, information voyageurs, pilotage et suivi de la DSP PMR (absente)

Après avoir constaté que 8 Administrateurs étaient présents et 5 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance M. Gérard ANDRE.

3103A
25.21.01
10 7899



En prévision du vote du budget 2026 de la régie qui aura lieu après le 1er janvier 2026, l'article 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du Budget Primitif pour permettre le fonctionnement d'une collectivité.

Ainsi, l'EPIC TISSEO Voyageurs est autorisé, jusqu'à l'adoption de son Budget Primitif 2026, à mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent.

En outre, conformément aux dispositions de l'article cité supra, et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026, il est proposé d'autoriser l'EPIC TISSEO Voyageurs : d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section Investissement dans la limite de quart des crédits inscrits au budget précédent, et selon les montants et affectations ci-après :

Chapitres :	Budget Primitif 2025	Montant Autorisé 25% du BP 2025
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	913 300,00 €	228 325,00 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	2 429 552,00 €	607 388,00 €
Chapitre 27 Autres Immobilisations financières	3 000,00 €	750,00 €
Chapitre 45 Opérations pour compte de tiers	1 479 000,00 €	369 750,00 €
Chapitre 40 Opération d'ordre entre sections	40 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL :	4 864 852,00 €	1 216 213,00 €

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

3103A
2010
10 7199



En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 3.3 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir à l'unanimité des voix :

- Décide que les dépenses d'Investissement pourront être engagées, liquidées et mandatées dans la limite de 1 216 213,00 € en attendant le vote du budget 2026 ;
- Et dit que l'inscription des crédits nécessaires pour l'ensemble de l'année 2026 sera prévue au Budget Primitif 2026.

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- Nombre de votants : **8 présents et 5 représentés**
 - 13 voix « POUR »
 - 0 voix « CONTRE »
 - 0 voix « ABSTENTION »

31039
2001
15 7994



PROCE
VERBAUX
DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU
10 DÉCEMBRE 2025

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP

31037
25001
15 7444